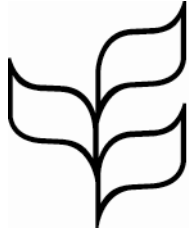




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/12/Add.1
28 septembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Conformément au Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) figurant dans l'annexe à la décision III/8, le Conseil du FEM doit établir et remettre un rapport à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties. La partie 3 du Mémorandum d'accord fournit une liste de points spécifiques, d'informations détaillées et d'autres informations à inclure dans le rapport.
2. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire exécutif diffuse ci-joint le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa treizième réunion. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat du FEM.¹

* UNEP/CBD/COP/13/1.

¹ Le Secrétariat du FEM a remis le rapport en anglais, en espagnol et en français.



5 septembre 2016

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À LA
TREIZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Table des matières

Résumé analytique	Page 3
Rapport intégral	
I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB	Page 11
II. Suite donnée par le FEM aux orientations reçues de la 12 ^e Conférence des Parties à la CDB	Page 25
III. Rapport sur l'état d'avancement des résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant FEM-6	Page 32
IV. Résultats du suivi-évaluation	Page 35
 ANNEXE 1 : Projets et programmes approuvés pendant la période sous revue	 Page 39

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent document rend compte des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine de la diversité biologique et dans d'autres domaines d'intervention du FEM pertinents pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016.
2. Au 1^{er} juillet 2016, sur l'ensemble des ressources allouées à chaque pays dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du STAR, 454,9 millions de dollars (43 %) avaient été programmés, comme le montre le tableau 1. Le montant *total* des ressources du FEM allouées à la biodiversité et programmées pour la mise en œuvre de projets et programmes s'élevait à 619 millions de dollars, soit environ 48 % des ressources totales allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (1,296 milliard de dollars). Le taux de programmation est donc suffisant pour utiliser la totalité du montant alloué au domaine d'intervention pour la période couverte par la reconstitution des ressources (allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018).

Tableau 1. Résumé de l'utilisation des ressources programmées par le FEM dans son domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période sous revue (du 1^{er} 2014 au 30 juin 2016)¹

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-6 Objectifs de la programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (%)
Allocations individuelles au titre du STAR	1 051	454,9	43
Ressources réservées dans le cadre du STAR			
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	50	13,9	28
Obligations en vertu de la Convention	13	5,0	38
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	37	8,9	24
Ressources réservées dans le cadre des Programmes intégrés pilotes (PIP)	45	45	100
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	35	35	100
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	10	10	100
Ressources réservées dans le domaine de la	150	105	70

¹ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

gestion durable des forêts²

Ressources totales réservées dans le cadre du STAR 245 163,9 67

Ressources totales 1 296 619 48

3. Le tableau 2 ci-dessous présente la contribution des ressources allouées par le FEM dans le domaine « diversité biologique » à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Tableau 2. Répartition des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par objectif et par programme dans ledit domaine pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)³

Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi ⁴	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 1 dans le domaine de la DB-1 Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale	Objectif 11	68,8	411,6	480,2
Programme 2 dans le domaine de la DB-1 Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées	Objectif 11	39,0	207,2	246,2
Programme 3 dans le domaine de la DB-2 Prévention de l'extinction des espèces menacées connues	Objectif 12	66,2	333,7	399,9
Programme 4 dans le domaine de la DB-2 Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	Objectif 9	14,7	42,0	56,7
Programme 5 dans le domaine de la DB-2 Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Pas directement associé à un objectif	0,995	2,9	3,895

² La contribution du domaine d'intervention « diversité biologique » de 150 millions de dollars représente 60 % de la contribution du programme de gestion durable des forêts (GDF) dont le montant total est de 250 millions de dollars. Étant donné que des projets de GDF représentant 174 millions de dollars (soit 70 % de l'ensemble des ressources allouées à la GDF) sont actuellement approuvés, sur ce montant, environ 105 millions de dollars peuvent être affectés au domaine d'intervention « diversité biologique ».

³ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

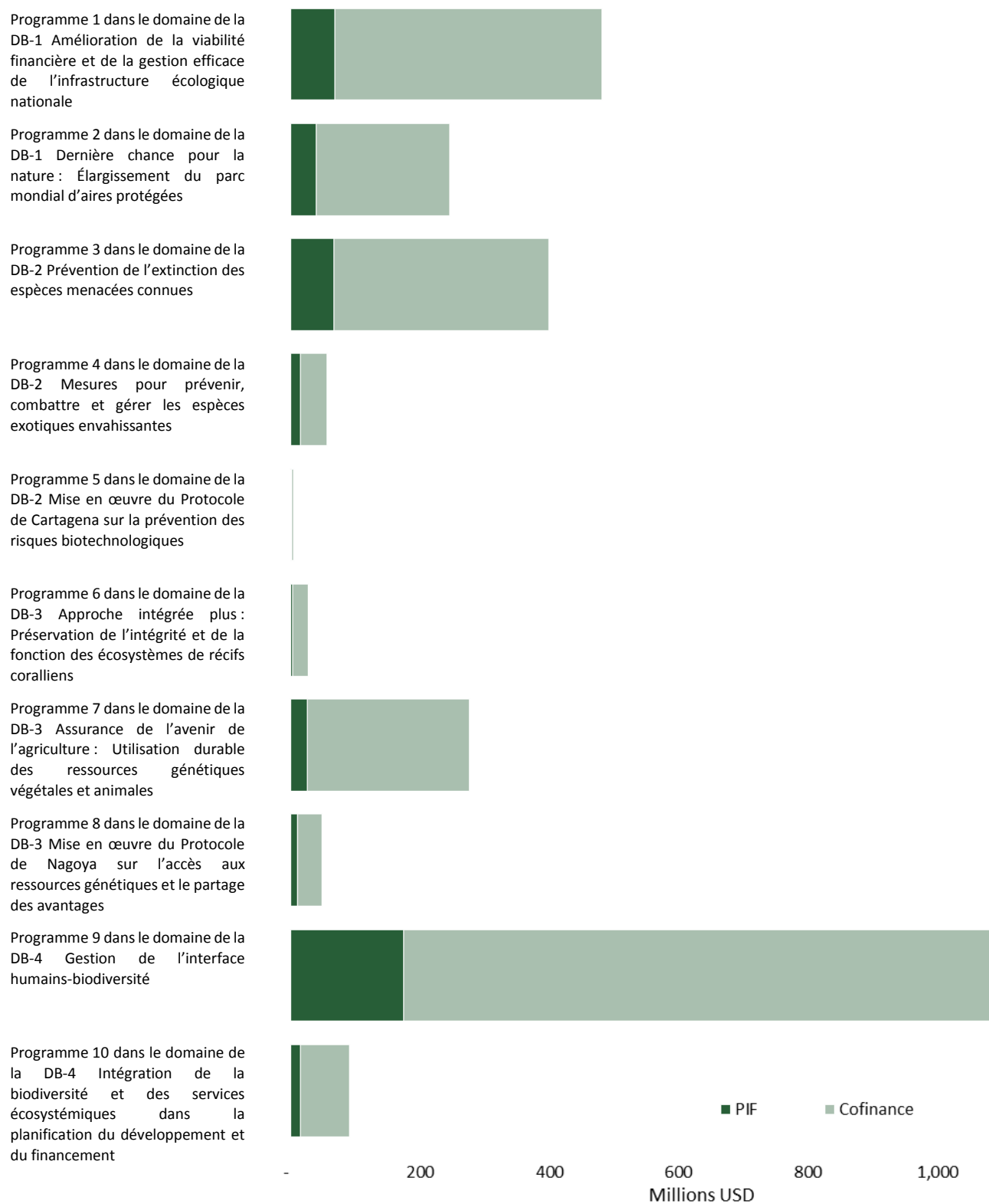
⁴ En règle générale, on a évité de compter deux fois les ressources programmées, même si la plupart des projets contribuent simultanément à plus d'un objectif à la fois dans le cadre de leurs composantes et à travers le même ensemble d'activités. Par conséquent, les montants alloués aux projets étaient affectés à des objectifs spécifiques, sur la base des résultats primaires et secondaires mesurables présentés dans les documents de conception de chaque projet.

Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens	Objectifs 6 et 10	3,9	24,0	27,9
Programme 7 dans le domaine de la DB-3 Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	Objectifs 7 et 13	26,1	250,1	276,2
Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	10,3	38,9	49,2
Programme 9 dans le domaine de la DB-4 Gestion de l'interface humains-biodiversité	Objectifs 3, 5, 6, 7, 14 et 15	174,4	913,0	1 087,4
Programme 10 dans le domaine de la DB-4 Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement	Objectifs 2 et 20	15,3	75,5	90,8
Activités habilitantes dans le domaine de la DB : Révision des SPANB ⁵	Objectif 17	0,97	0,83	1,8
Total (n'inclut pas les risques biotechnologiques)		419,67	2296,83	2716,3

4. Au cours des 15 dernières années, les pays ont systématiquement accordé la priorité au financement de la gestion de leurs réseaux d'aires protégées lors de la répartition de leurs ressources. Cependant, durant les deux premières années de FEM-6, on a observé un changement de priorité, tel qu'indiqué dans la figure 1. Les pays investissent l'essentiel de leurs ressources dans l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans les zones d'activité économique terrestres et marines, 57 % des ressources allouées aux pays dans le domaine de la biodiversité étant affectés au financement d'activités réalisées en dehors de l'espace officiellement recouvert par les zones protégées. Il s'agit d'investissements dans l'utilisation durable de l'agrobiodiversité et dans la prévention de l'extinction d'espèces menacées connues, en plus des investissements plus traditionnels dans la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre des programmes 9 et 10 du FEM. Cette tendance à investir plus de ressources du FEM dans la gestion de la biodiversité en dehors du réseau d'aires protégées a vu le jour pendant FEM-5.

⁵ La plupart des pays (94 %) parmi ceux admis à bénéficier de l'aide du FEM ont reçu des fonds pendant FEM-5 pour la révision de leur Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Quatre autres pays ont reçu une aide pendant FEM-6, ce qui porte le total général à 97 % des pays admissibles du FEM.

Figure 1. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et cofinancement par objectif et par programme dans ledit domaine pour FEM-6 pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)



5. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité a tenu compte des contributions des autres domaines de programmation du FEM compte tenu du caractère exhaustif du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et du fait que de nombreux aspects thématiques du Plan stratégique sont pris en compte dans d'autres domaines d'intervention du FEM et mécanismes de programmation pendant FEM-6. Par conséquent, ce rapport présente l'ensemble de ces contributions et leurs liens avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, car cela donne une image plus précise de l'appui total apporté par le FEM à l'application du Plan stratégique. En outre, ce mode de présentation rend compte de l'évolution aussi bien du FEM que de la CDB vers la mise en œuvre de ripostes intégrées face aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité. Une démarche qui nécessite une collaboration avec un large éventail d'acteurs qui, traditionnellement, n'interviennent pas dans le secteur de la biodiversité.
6. Le tableau 3 ci-dessous présente un résumé de l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant les deux premières années de FEM-6. En somme, 901 millions de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 4,8 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1:5. C'est donc un montant total général de 5,7 milliards de dollars qui a été investi dans l'application du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au cours des deux premières années de FEM-6.
7. Sur les 901 millions de dollars investis, 47 % proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 53 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM.
8. Cela correspond à une tendance qui cadre avec l'évolution des financements pendant FEM-5. D'ici la fin de FEM-6, les niveaux estimés de financement à l'appui de l'application du Plan stratégique pour la biodiversité au moyen des ressources de FEM-6 pourraient aller de 1,6 à 1,8 milliard de dollars et, avec le ratio de cofinancement actuel, ils pourraient permettre de mobiliser 9 à 12 milliards de dollars supplémentaires, pour un montant total général dépassant les 10 milliards de dollars.

Tableau 3. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources du FEM à l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016⁶

Source de financement	Financement du FEM (USD millions)	% contribution du financement total du FEM	Cofinancement (USD millions)	% contribution du cofinancement	Total (financement du FEM et cofinancement) (USD millions)	% du total (financement du FEM et cofinancement)
Ressources allouées au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	419,67	47%	2296	47%	2715.67	47%
Programme sur la GDF	174,4	19%	877.4	18%	1051.8	18%
Atténuation du changement climatique	76,4	8%	486.6	10%	563	10%
Domaine d'intervention « eaux internationales »	54,6	6%	418.9	9%	473.5	8%
Programme intégré pilote (Chaîne d'approvisionnement en matières premières)	40,3	4%	443.2	9%	483.5	8%
Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	16	2%	83.49	2%	99.49	2%
Fonds pour les pays les moins avancés	83,9	9%	248.5	5%	332.4	6%

⁶ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

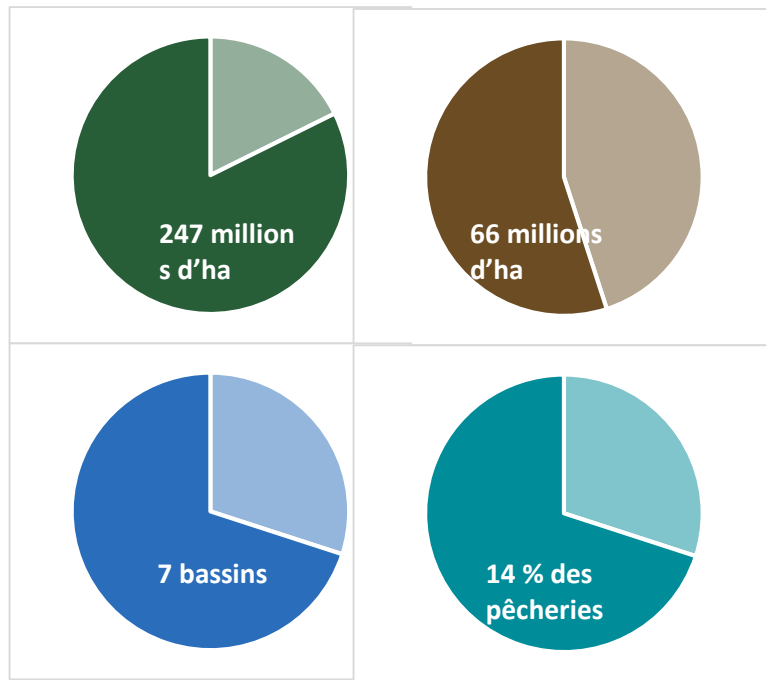
Programme de microfinancements	35,96	4%	35	1 %	70.96	1 %
Totaux	901,23		4 889,09		5 790,32	

9. On trouvera également dans ce rapport une comptabilité exhaustive des mesures prises par le FEM pour donner suite aux directives contenues les décisions adoptées par la douzième Conférence des Parties à la CDB, notamment la décision XII/30, un état des résultats du suivi du portefeuille et les principales conclusions du Bureau indépendant d'évaluation du FEM.
10. L'objectif du FEM est qu'au moins 75 % de ses projets soient jugés « modérément satisfaisants » ou obtiennent une meilleure note. Dans le cadre du portefeuille de 228 projets liés à la biodiversité qui sont en cours d'exécution et qui ont été financés durant les phases précédentes du FEM, 210 projets (92 %) atteignent leurs objectifs concernant l'environnement mondial avec la note « modérément satisfaisante » (MS) ou une meilleure note, 149 (65 %) de l'ensemble des projets étant jugés satisfaisants ou très satisfaisants. S'agissant des progrès dans la mise en œuvre, 206 projets (90 %) sont jugés « modérément satisfaisants » ou mieux, 144 (63%) de l'ensemble des projets étant jugés « satisfaisants » ou « très satisfaisants ».
11. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-6 La figure 2 et le tableau 4 ci-dessous présentent les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM (fiche d'identité de projet - FIP) pendant la période sous revue, qui va du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016. Cela concerne les cibles les plus pertinentes pour la CDB et le Plan stratégique 2010-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets.

Figure 2. Avancement vers les cibles institutionnelles fixées pour FEM-6

**Avancement vers les cibles institutionnelles fixées pour FEM-6
Au 30 juin 2016**

Gestion améliorée
des paysages
terrestres et marins
sur une superficie de
**300 millions
d'hectares**



Sécurité de l'eau,
des ressources
alimentaires et des
écosystèmes et
gestion conjointe
des eaux
superficielles et
souterraines dans au
moins **10 bassins
d'eau douce**

120 millions
d'hectares de
terres faisant
l'objet d'une
gestion durable.

**20 % de pêcheries
surexploitées à
l'échelle mondiale**
(en volume)
ramenés à des
niveaux plus
viables

Tableau 4. Avancement vers les cibles fixées pour FEM-6 pendant la période sous revue

Indicateurs	Cible	Résultats escomptés	Taux de réalisation
Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société			
Paysages terrestres et marins placés sous gestion améliorée aux fins de la préservation de la biodiversité (millions d'hectares)	300	247	82%
Gestion durable des sols dans les systèmes de production (agriculture, terrains de parcours et paysages forestiers)			
Zones d'activité économique placées sous gestion améliorée (millions d'hectares)	120	66	55%
Promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales et mise en œuvre de la batterie de réformes des politiques et du cadre juridique et institutionnel et des investissements contribuant à l'utilisation durable et à la préservation des services écosystémiques			
Nombre de bassins hydrographiques dans lesquels la sécurité hydrique, alimentaire, énergétique et écosystémique et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines sont assurées	10	7	70%
Pêcheries surexploitées à l'échelle mondiale ramenées à des niveaux plus viables (pourcentage de pêcheries, en volume)	20	14	69%

RAPPORT INTÉGRAL

I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

1. Le présent document rend compte des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine de la diversité biologique pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016, couvrant les deux dernières années de FEM-6, ci-après désignées la période sous revue.
2. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité a relevé les contributions du domaine d'intervention à la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les contributions d'autres domaines de programmation du FEM compte tenu du caractère exhaustif du Plan stratégique et du fait que de nombreux aspects thématiques qu'il couvre sont pris en compte dans d'autres domaines d'intervention du FEM et mécanismes de programmation pendant FEM-6. Ces domaines de programmation incluent le programme sur la gestion durable des forêts (GDF), le domaine d'intervention « eaux internationales » (EI), le domaine d'intervention « changements climatiques » (CC-Att), le Fonds pour les pays les moins avancés dédié à l'adaptation, les Programmes intégrés pilotes (PIP), le programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes et le Programme de microfinancements. La contribution du Programme de microfinancements au Plan stratégique porte sur au moins 12 des Objectifs d'Aichi et est présentée dans le tableau récapitulatif final.
3. Comme cela a été le cas pour le rapport du FEM à la douzième réunion de la Conférence des Parties (COP 12), le présent rapport à la treizième Conférence des Parties (COP 13) présente l'ensemble de ces contributions et leurs liens avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, car cela donne une image plus précise de l'appui total apporté par le FEM à l'application du Plan stratégique. En outre, ce mode de présentation rend compte de l'évolution aussi bien du FEM que de la CDB vers la mise en œuvre de ripostes intégrées face aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité. Une démarche qui nécessite une collaboration avec un large éventail d'acteurs qui, traditionnellement, n'interviennent pas en tant que tel dans le secteur de la biodiversité.
4. Le tableau 1 ci-dessous résume l'utilisation des ressources dédiées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période sous revue. Au 1^{er} juillet 2016, sur l'ensemble des ressources allouées à chaque pays dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du STAR, 454,9 millions de dollars (43 %) avaient été programmés. Le montant *total* des ressources du FEM allouées à la biodiversité et programmées pour la mise en œuvre de projets et programmes s'élevait à 619 millions de dollars, soit environ 48 % des ressources totales allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (1,296 milliard de dollars). Ces ressources ont été programmées à travers 77 projets en utilisant des ressources prévues pour la biodiversité, soit dans le cadre de projets/programmes indépendants sur la biodiversité soit dans le

cadre de projets multisectoriels et de 7 programmes-cadres. Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets. Le taux de programmation est donc suffisant pour utiliser la totalité du montant alloué au domaine d'intervention pour la période couverte par la reconstitution des ressources (allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018).

Tableau 1. Résumé de l'utilisation des ressources programmées par le FEM dans son domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période sous revue (du 1^{er} 2014 au 30 juin 2016)⁷

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-6 Objectifs de la programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (%)
Allocations individuelles au titre du STAR	1 051	454,9	43
Ressources réservées dans le cadre du STAR			
Ressources réservées dans le domaine d'intervention	50	13,9	28
Obligations en vertu de la Convention	13	5,0	38
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	37	8,9	24
Ressources réservées dans le cadre des Programmes intégrés pilotes (PIP)	45	45	100
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	35	35	100
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	10	10	100
Ressources réservées dans le domaine de la gestion durable des forêts⁸	150	105	70
Ressources totales réservées dans le cadre du STAR	245	163,9	67
Ressources totales	1 296	619	48

⁷ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

⁸ La contribution du domaine d'intervention « diversité biologique » de 150 millions représente 60 % de la contribution du programme de GDF dont le montant total est de 250 millions de dollars. Étant donné que des projets de GDF représentant 174 millions de dollars (soit 70 % de l'ensemble des ressources allouées à la GDF) sont actuellement approuvés, sur ce montant, environ 105 millions de dollars peuvent être affectés au domaine d'intervention « diversité biologique ».

Domaine d'intervention « diversité biologique »

5. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité comprend dix programmes qui contribuent directement à l'application du Plan stratégique pour la biodiversité 2010-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers un ensemble de mesures qui s'attaquent aux facteurs les plus cruciaux de l'appauvrissement de la biodiversité dans des paysages terrestres et marins tout entiers. Ces programmes comprennent des approches pour la préservation/protection directes, la réduction des menaces, l'utilisation durable, la prise en compte systématique de la biodiversité. Chacun de ces programmes apporte une réponse à des menaces et opportunités ciblées sur le plan spatial et thématique, c'est-à-dire qu'il apporte une réponse ciblée et calibrée dans un écosystème ou un lieu spécifique dans un paysage terrestre ou marin. En outre, pour la première fois, la stratégie prend en compte le principal facteur sous-jacent de l'appauvrissement de la biodiversité, à savoir le fait de ne pas comptabiliser ni déterminer la valeur économique totale des écosystèmes et de la biodiversité. Ainsi, la stratégie du FEM dans le domaine de la biodiversité tient compte de la stratégie du FEM à l'horizon 2020 et de l'accent qu'elle met sur les facteurs de la dégradation de l'environnement mondial et sur le soutien d'activités innovantes et réalisables à différentes échelles et qui ont le plus grand impact pour un coût raisonnable.
6. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité identifie clairement le lien entre les dix programmes du FEM et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le tableau 2 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la biodiversité à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été présentés et approuvés pendant la période sous revue.
7. Si certains programmes du FEM sur la biodiversité ont un lien avec un seul Objectif d'Aichi pour la biodiversité, tel que l'Objectif 11 sur les aires protégées, d'autres programmes du FEM contribuent à plusieurs Objectifs d'Aichi, ce qui rend l'allocation des ressources par Objectif très difficile, voire impossible. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre du Programme 9 (Gestion de l'interface humains-biodiversité) où une analyse des montants en dollars investis dans des projets d'intégration de la diversité biologique a révélé que les activités menées dans le cadre des projets du FEM contribuent souvent à plus d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité à la fois, eu égard au caractère intégré de ces investissements et à la description des objectifs eux-mêmes. Aux fins de la présentation des ressources de programmation dans les tableaux ci-après, ces Objectifs sont regroupés et n'ont pas été ventilés en fonction du montant total des ressources investies par Objectif.

Tableau 2. Répartition des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par objectif et par programme dans ledit domaine pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)⁹

Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi ¹⁰	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 1 dans le domaine de la DB-1 Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale	Objectif 11	68,8	411,6	480,2
Programme 2 dans le domaine de la DB-1 Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées	Objectif 11	39,0	207,2	246,2
Programme 3 dans le domaine de la DB-2 Prévention de l'extinction des espèces menacées connues	Objectif 12	66,2	333,7	399,9
Programme 4 dans le domaine de la DB-2 Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	Objectif 9	14,7	42,0	56,7
Programme 5 dans le domaine de la DB-2 Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Pas directement associé à un objectif	0,995	2,9	3,895
Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens	Objectifs 6 et 10	3,9	24,0	27,9
Programme 7 dans le domaine de la DB-3 Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	Objectifs 7 et 13	26,1	250,1	276,2
Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	10,3	38,9	49,2

⁹ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

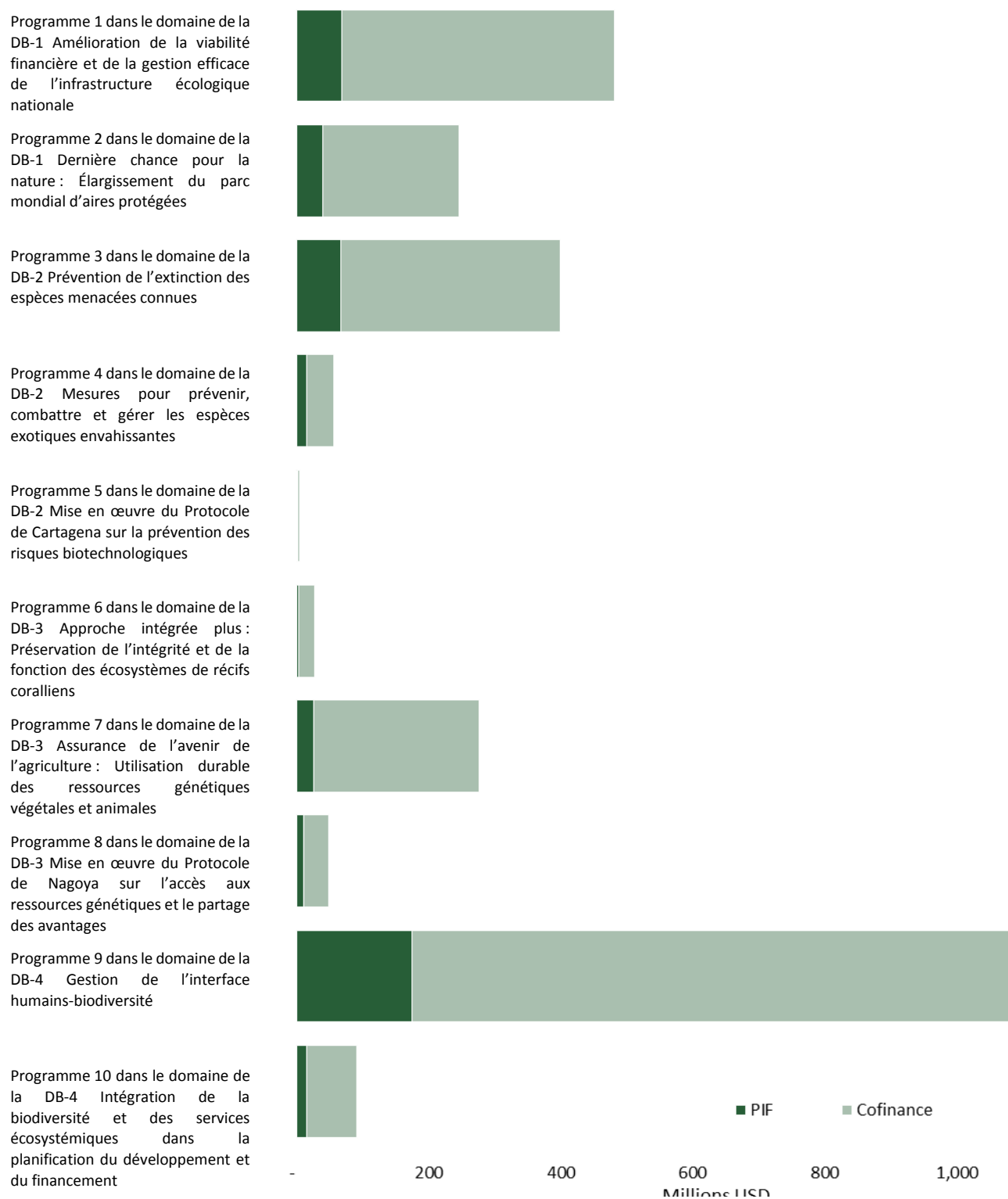
¹⁰ En règle générale, on a évité de compter deux fois les ressources programmées, même si la plupart des projets contribuent simultanément à plus d'un objectif à la fois dans le cadre de leurs composantes et à travers le même ensemble d'activités. Par conséquent, les montants alloués aux projets étaient affectés à des objectifs spécifiques, sur la base des résultats primaires et secondaires mesurables présentés dans les documents de conception de chaque projet.

Programme 9 dans le domaine de la DB-4 Gestion de l'interface humains-biodiversité	Objectifs 3, 5, 6, 7, 14 et 15	174,4	913,0	1 087,4
Programme 10 dans le domaine de la DB-4 Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement	Objectifs 2 et 20	15,3	75,5	90,8
Activités habilitantes dans le domaine de la DB : Révision des SPANB ¹¹	Objectif 17	0,97	0,83	1,8
Total (n'inclut pas les risques biotechnologiques)		419,67	2296,83	2716,3

8. Au cours des 15 dernières années, les pays ont systématiquement accordé la priorité au financement de la gestion de leurs réseaux d'aires protégées lors de la répartition de leurs ressources. Cependant, durant les deux premières années de FEM-6, on a observé un changement de priorité, tel qu'indiqué dans la figure 1. Les pays investissent en effet l'essentiel de leurs ressources dans l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans les zones d'activité économique terrestres et marines, 57 % des ressources allouées aux pays dans le domaine de la biodiversité étant affectés au financement d'activités réalisées en dehors de l'espace officiellement recouvert par les zones protégées. Il s'agit d'investissements dans l'utilisation durable de l'agrobiodiversité, la gestion des espèces exotiques envahissantes au moyen d'approches systématiques, la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages, en plus des investissements plus traditionnels dans la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre des programmes 9 et 10 du FEM. Cette tendance à investir plus de ressources du FEM dans la gestion de la biodiversité en dehors du réseau d'aires protégées a vu le jour pendant FEM-5.

¹¹ La plupart des pays (94 %) parmi ceux admis à bénéficier de l'aide du FEM ont reçu des fonds pendant FEM-5 pour la révision de leur SPANB. Quatre autres pays ont reçu une aide pendant FEM-6, ce qui porte le total général à 97 % des pays admissibles du FEM.

Figure 1. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et cofinancement par objectif et par programme dans ledit domaine pour FEM-6 pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)



Financement pour la préparation des projets (Financement PPG)

9. Pour aider les pays à développer pleinement une idée de projet (FIP) pour en faire une proposition à soumettre à l'agrément de la directrice générale, le FEM commence souvent par accorder un premier financement. Soixante-huit (68) financements pour la préparation de projets (financements PPG) ont été approuvés durant la période sous revue à hauteur de 10 504 648 dollars, plus des frais connexes s'élevant à 976 250 dollars¹².

Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique

10. Au cours de la période sous revue, le FEM a financé un projet national (Malaisie) en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il a investi 1 million de dollars qui ont permis de mobiliser 2 millions de dollars de cofinancement.
11. En outre, le FEM a fourni des financements par le biais de trois projets-cadres régionaux au titre des troisièmes rapports nationaux, « Appui à la préparation des troisièmes rapports nationaux au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques » (Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et Europe de l'Est, Afrique, et Asie-Pacifique) pour un montant total de 3,96 millions de dollars qui ont permis de mobiliser 3,1 millions de dollars supplémentaires de cofinancement.

Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique

12. Au cours de la période sous revue, le FEM a approuvé trois projets nationaux (Pérou, Népal et Afrique du Sud) en appui au renforcement des ressources humaines et des capacités juridiques et institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il a investi 9 millions de dollars et mobilisé 33,9 millions de dollars de cofinancement.
13. Le FEM a par ailleurs financé un projet régional (Amérique latine et Caraïbes) sur l'investissement à fort impact en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant leur utilisation (au moyen du Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes) à hauteur de 10 millions de dollars et mobilisé 48,3 millions de dollars de cofinancement.

Gestion durable des forêts

14. La Stratégie adoptée pour FEM-5 dans le domaine de la GDF préconise une approche intégrée à l'échelle des paysages, appliquant des principes écosystémiques et comprenant des objectifs axés sur les moyens de subsistance dans la gestion des

¹² Ces chiffres incluent le montant intégral du financement PPG de l'ensemble des Programmes intégrés pilotes et des autres programmes-cadres qui bénéficient notamment des ressources allouées à la biodiversité.

écosystèmes forestiers. Quatre objectifs et programmes de la stratégie contribuent directement à la protection des forêts (Objectif 11), à la gestion des forêts (Objectif 7), à la restauration des forêts (Objectifs 14 et 15) et au transfert de technologies et de connaissances (Objectif 19). Le tableau 3 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la GDF à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays. À noter que le Programme 3 du domaine GDF contribue aux Objectifs 14 et 15, tandis que les autres programmes sont chacun directement liés à un Objectif d'Aichi.

15. Un nouveau programme sur la restauration de forêts a été approuvé pendant la période sous revue, intitulé « Initiative pour la restauration » qui contribuera sensiblement aux Objectifs 14 et 15 (Financement du FEM : 54,1 millions de dollars, cofinancement : 201,5 millions de dollars, domaines d'intervention sources : Biodiversité : 13,2 millions de dollars ; changement climatique (atténuation) : 9,1 millions de dollars ; dégradation des sols : 11,3 millions de dollars ; GDF : 20,5 millions de dollars. Ce programme vise à rétablir le fonctionnement d'écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance par la restauration de paysages déboisés et dégradés prioritaires en appui au Bonn Challenge et en réponse aux besoins exprimés par les pays. Ce programme réunit le Cameroun, la Centrafrique, la Chine, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Myanmar, le Pakistan, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et la Tanzanie dans un cercle de professionnels où les pays sont en mesure de développer une expérience commune des initiatives en cours et futures de restauration de forêts et de paysages. Le programme comprend un projet mondial sur l'échange d'acquis, les finances et les partenariats pour le partage des connaissances.

Tableau 3. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine de la gestion durable des forêts (GDF) pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016)¹³

Objectif et programme liés à la GDF	Objectifs d’Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
GDF 1 : Ressources forestières conservées : Réduire les pressions exercées sur les forêts à haute valeur de conservation en s’attaquant aux facteurs du déboisement	Objectif 11	62,4	366,7	429,1
GDF 2 : Gestion forestière améliorée : Préserver les flux de services écosystémiques forestiers et améliorer la résilience au changement climatique grâce à la GDF	Objectif 7	35,2	162,9	198,1
GDF 3 : Écosystèmes forestiers restaurés : Inverser la tendance à la perte des services écosystémiques dans les paysages forestiers dégradés	Objectifs 14 et 15	68,2	326,3	394,5
GDF 4 : Accroissement de la coopération régionale et mondiale : Renforcement de la coordination régionale et mondiale sur les initiatives prises pour préserver les ressources forestières, améliorer la gestion des forêts et restaurer les écosystèmes forestiers à travers le transfert de l’expérience et du savoir-faire internationaux	Objectif 19	8,6	21,5	30,1
Totaux		174,4	877,4	1051,8

Domaine d’intervention « changements climatiques » (Atténuation)

16. Le but de la stratégie dans le domaine de l’atténuation du changement climatique pendant FEM-6 est d’aider les pays en développement et les économies en transition à opérer des changements profonds sur la voie d’un développement sobre en carbone. La contribution directe la plus importante de la stratégie adoptée dans le domaine de

¹³ Ces chiffres n’incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d’Aichi.

l'atténuation des effets du changement climatique à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité intervient à travers les activités terrestres soutenues par le Programme 4 sur la promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique. Le tableau 4 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM au changement climatique à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 15, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 4. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016)¹⁴

Objectif et programme liés au changement climatique	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 4 dans le domaine du CC-2 : Promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique	Objectif 15	76,4	486,6	563

Domaine d'intervention « changements climatiques » (Adaptation)

17. Le FEM administre deux fonds fiduciaires distincts ayant pour priorité l'adaptation au changement climatique, à savoir le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Ces fonds ont été créés pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), certains des projets approuvés au cours de la période sous revue contribuent au Plan stratégique pour la biodiversité et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le tableau 5 ci-dessous présente la contribution des ressources du Fonds pour les PMA à la

¹⁴ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine des changements climatiques ou à des Objectifs d'Aichi.

réalisation des Objectifs d’Aichi 7 et 14, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 5. Répartition cumulative des ressources du Fonds pour les PMA programmées par le FEM pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 14 juin 2016) ¹⁵

Objectifs d’Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets provenant du Fonds pour les PMA (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Objectif 7	82	237	319
Objectif 14	1,9	11,5	13,4

Domaine d’intervention « eaux internationales »

18. Le domaine d’intervention « eaux internationales » aide les pays à gérer ensemble leurs bassins d’eaux de surface, bassins d’eau souterraine et systèmes côtiers et marins transnationaux afin de favoriser le partage des avantages découlant de leur utilisation. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine des eaux internationales doit réaliser trois objectifs pour atteindre son but qui est la promotion de la gestion collective des masses d’eau transnationales : 1) favoriser la gestion durable des réseaux hydrographiques transnationaux en soutenant la coopération plurinationale au moyen d’un renforcement des capacités de base, de recherches ciblées et d’un transfert de connaissances à l’échelle du portefeuille ; 2) stimuler les investissements afin d’arbitrer les conflits d’usage des eaux dans la gestion des bassins hydrographiques et hydrologiques transnationaux et développer la coopération ; et 3) développer la coopération plurinationale et catalyser l’investissement pour favoriser la pêche durable, restaurer et protéger les habitats côtiers et réduire la pollution des côtes et des grands écosystèmes marins. Si les objectifs 1 et 2 de la stratégie contribuent de manière indirecte à la réalisation des Objectifs d’Aichi, l’objectif 3 de la stratégie quant à lui contribue directement à l’Objectif d’Aichi 6. Le tableau 6 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM aux eaux internationales à la réalisation de l’Objectif d’Aichi 6, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

¹⁵ Ces chiffres n’incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des objectifs particuliers du Fonds pour les PMA ou à des Objectifs d’Aichi.

Tableau 6. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « eaux internationales » pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)¹⁶

Objectif et programme liés aux eaux internationales	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 7 dans le domaine des EI 3 : Promouvoir la pêche durable	Objectif 6	54,6	418,9	473,5

Programmes intégrés pilotes

19. Les Programmes intégrés pilotes (PIP) ont été introduits pendant FEM-6 pour éprouver la mise en œuvre d'une approche plus intégrée qui permet de s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux ponctuels et pressants dont la résolution est étroitement en phase avec les objectifs et les buts des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont le FEM fait office de mécanisme financier. Comme indiqué dans la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, les deux programmes intégrés pilotes ci-dessous cadraient le plus étroitement avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité : *Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières* et *Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne*. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des PIP du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le PIP sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières est celui qui contribue le plus directement au Plan stratégique pour la diversité biologique. Le PIP sur la sécurité alimentaire apporte une contribution moins importante aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Nous présentons par conséquent le PIP sur la sécurité alimentaire uniquement à titre d'information et notons qu'il contribue de manière indirecte aux Objectifs d'Aichi. Nous ne l'incluons pas dans notre rapport global. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution directe et indirecte des ressources consacrées par le FEM aux PIP à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 5, 7, 13 et 14.

¹⁶ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine des eaux internationales ou à des Objectifs d'Aichi.

Tableau 8. Répartition cumulative des ressources consacrées par le FEM aux PIP et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016) ¹⁷

Programme pilote	intégré	Objectifs pour biodiversité	d'Aichi la	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	du	Objectifs 4, 5, 7 et 14 (contribution directe)		40,3 millions de dollars (35 millions de dollars provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	de 443,20	483,5
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	de la	Objectifs 7 et 13 (contribution indirecte)		106,36 millions de dollars (10 millions de dollars provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	805,36	911,72

Instruments financiers autres que les aides directes

20. Lors des négociations sur la reconstitution des ressources pour FEM-6, tel qu'il ressort des Recommandations pratiques pour FEM-6 et des décisions du Conseil qui s'en sont suivies, il a été décidé d'élargir l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes au vu des contributions que ceux-ci peuvent apporter à la mobilisation des capitaux du secteur privé, à la viabilité financière grâce aux remboursements auxquels ils pourraient donner lieu, ainsi qu'à l'utilité de l'évaluation de la demande d'instruments financiers autres que les aides directes pour le secteur public dans les pays bénéficiaires de l'aide du FEM. Par conséquent, une réserve spéciale a été établie aux fins du Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes (Programme pilote). Deux projets ont été approuvés qui contribuent directement aux Objectifs d'Aichi 6, 10 et 16, tel que présenté dans le tableau 8 ci-dessous.

¹⁷ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi particuliers.

Tableau 8. Répartition cumulative des ressources allouées par le FEM au moyen du Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)¹⁸

Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Aide apportée par le FEM aux projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Investissement à grand impact en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	10	48,3	58,3
Le Fonds Meloy : un fonds pour la pêche artisanale durable en Asie du Sud-Est	Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens d'importance mondiale	Objectifs 6 et 10	6	35,19	41,19
Totaux			16	83,49	99,49

Programme de microfinancements

21. Pendant la période sous revue, grâce au débloqué des premiers 70 millions de dollars de ressources, une panoplie de projets multisectoriels est en cours d'élaboration au titre du Programme de microfinancements. Ces projets contribuent directement à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 1, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 18. Le

¹⁸Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

Programme de microfinancements a en outre permis de mobiliser 16,3 millions de dollars de cofinancement auprès de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du ministère fédéral de l'Environnement et de la sécurité nucléaire du Gouvernement allemand (BMUB) en appui aux Objectifs d'Aichi 11, 14 et 18.

22. Fort de l'aide qu'il a traditionnellement apportée durant les phases antérieures du FEM, le Programme de microfinancements occupe un créneau stratégique en ce qui concerne :
- i) la reconnaissance des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales telles que prises en compte par le Groupe de travail de la CDB sur l'application des articles 8j (connaissances traditionnelles) et 10c (usage coutumier) ; ainsi que
 - ii) le rôle des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi 11, qui fait référence aux aires protégées gérées/administrées par le gouvernement, ainsi que celui d'autres mesures de conservation efficaces par zone qui couvrent les APAC et les aires protégées et/ou conservées sous gestion privée. S'agissant de l'Objectif 15 (résilience des écosystèmes), avec 12 millions de dollars de cofinancement du Gouvernement australien, le Programme de microfinancements continue d'être un mécanisme d'exécution d'un programme mondial d'appui à l'adaptation à base communautaire (CBA) dans 37 des 38 PEID à travers le monde, ainsi que pour 20 pays en appui à la résilience socio-écologique des zones d'activité économique, avec 10 millions de dollars d'aide de l'« initiative Satoyama » du Gouvernement japonais. Pour ce qui est de l'Objectif 16 (Protocole de Nagoya), le Programme de microfinancements a établi un partenariat avec l'initiative pluripartite sur le renforcement des capacités en matière d'APA pour la sensibilisation au Protocole de Nagoya auprès des communautés autochtones et locales là où des projets sont en cours, et ce dans au moins six pays (Bénin, Cameroun, États fédérés de Micronésie, Malaisie, Niger et Vanuatu).

Contribution globale du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

23. Le tableau 9 présente un résumé de l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant les deux premières années de FEM-6. En somme, 901 millions de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 4,89 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1:5. C'est donc un montant total général de 5,7 milliards de dollars qui a été investi dans l'application du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au cours des deux premières années de FEM-6.
24. Sur les 901 millions de dollars investis, 47 % proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 53 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM, comme indiqué et expliqué dans les paragraphes et tableaux précédents.
25. Cela correspond à une tendance qui cadre avec l'évolution des financements pendant FEM-5. Selon nos estimations, d'ici la fin de FEM-6, les niveaux de financement à l'appui de l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique pourraient aller de 1,6 à 1,8 milliard de dollars et, avec le ratio de cofinancement actuel, cela pourrait permettre de mobiliser 9 à 12 milliards de dollars supplémentaires, pour un montant total général dépassant les 10 milliards de dollars.

Tableau 9. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources du FEM à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2016¹⁹

Source de financement	Financement du FEM (USD millions)	% de contribution du financement total du FEM	Cofinancement (USD millions)	% de contribution du cofinancement	Total (financement du FEM et cofinancement) (USD millions)	% du total (FEM et cofinancement)
Ressources allouées au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	419,67	47%	2296	47%	2715,67	47%
Programme sur la GDF	174,4	19%	877,4	18%	1051,8	18%
Atténuation du changement climatique	76,4	8%	486,6	10%	563	10%
Domaine d'intervention « eaux internationales »	54,6	6%	418,9	9%	473,5	8%
Programme intégré pilote (Chaîne d'approvisionnement en matières premières)	40,3	4%	443,20	9%	483,5	8%
Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	16	2%	83,49	2%	99,49	2%

¹⁹ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

FPMA	83,9	9%	248,5	5%	332,4	6%
Programme de microfinancements	35,96	4%	35	1 %	70,96	1 %
Totaux	901,23		4889,09		5790,32	

II) Suite donnée par le FEM aux orientations reçues de la 12^e Conférence des Parties à la CDB

26. Le tableau 10 ci-dessous fait le point des suites données par le FEM aux orientations données à la 12^e réunion de la Conférence des Parties dans sa Décision XII/30.

Tableau 10 : Suites données par le FEM aux orientations contenues dans les décisions de la 12^e réunion de la Conférence des Parties contenues dans la Décision XII/30.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
B. Quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement	
<p><i>Invite</i> le Fonds pour l'environnement mondial à prendre les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité du mécanisme de financement ;</p> <p>a) Accroître ses efforts pour faciliter la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles sans nuire aux objectifs recherchés ;</p> <p>b) En collaboration avec les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et les Parties, continuer de rationaliser le cycle des projets, comme l'a suggéré le Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial dans le cinquième bilan global²⁰ ;</p> <p>c) Coordonner avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des moyens de mieux mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité par les projets qui bénéficient de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, en tenant compte</p>	<p>a) Le FEM continue d'accroître ses efforts pour faciliter la mobilisation de ressources, notamment à travers l'utilisation stratégique des investissements plurisectoriels pour mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires. Le montant des allocations individuelles utilisées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » a atteint 454,9 millions de dollars, ce qui a permis de mobiliser 2,296 milliards de dollars de cofinancement. Le flux global des ressources (y compris les ressources pour le domaine d'intervention « diversité biologique ») en appui à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, tel que présenté dans le tableau 9, a atteint 901 millions de dollars qui ont permis de mobiliser 4,889 milliards de dollars de cofinancement pour un montant total de 5,79 milliards de dollars.</p> <p>b) La rationalisation du cycle des projets est un processus continu. À sa réunion d'octobre 2014, le Conseil a pris des décisions visant à rationaliser l'approche-programme et à appliquer une politique d'annulation des projets.</p> <p>c) Lors d'une réunion avec le Secrétariat de la CDB en juillet 2015, le Secrétariat du FEM a proposé que, pour le rapport présenté à la Conférence des Parties, le FEM communique des rapports sur la programmation des ressources suivant les programmes de la stratégie adoptée pour FEM-6</p>

²⁰ Voir www.thegef.org/gef/OPSS.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>des indicateurs de chaque portefeuille convenus pour FEM-6 ;</p> <p>d) Rechercher des moyens de trouver un équilibre entre l'exhaustivité et la concision du rapport du Fonds pour l'environnement mondial, en reconnaissant le besoin de démontrer les progrès accomplis dans la programmation des ressources en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;</p> <p>e) Communiquer un premier projet de son rapport à la Conférence des Parties, particulièrement axé sur la réponse du Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties, à l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant la réunion de la Conférence des Parties, où elle examinera le rapport officiellement, en vue de promouvoir l'examen efficace et opportun des informations contenues dans le rapport</p>	<p>dans le domaine de la biodiversité et les Objectifs d'Aichi.</p> <p>FEM-6 étant en cours d'exécution, et les projets étant soumis à l'agrément de la DG avec les outils de suivi du FEM qui mesurent les progrès par rapport aux indicateurs à l'échelle du portefeuille pour FEM-6, le Secrétariat du FEM communiquera avec le Secrétariat de la CDB sur la façon dont les outils actuels de suivi du FEM permettront de mesurer les progrès et les contributions aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.</p> <p>d) Le FEM rationalisera les rapports qui seront présentés à la 13^e réunion de la Conférence des Parties, en s'inspirant du tout dernier rapport à la 12^e réunion, qui lui-même a été rationalisé suites aux orientations reçues des précédentes réunions.</p> <p>e) Le FEM a communiqué l'avant-projet de rapport à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI-1).</p>
<p><i>Encourage</i> le Secrétaire exécutif et le Directeur exécutif du Fonds pour l'environnement mondial à continuer de renforcer la coopération entre les secrétariats et à collaborer avec le Bureau d'évaluation indépendant du Fonds pour l'environnement mondial et les organismes du Fonds ;</p>	<p>La directrice générale du FEM accueille favorable cette orientation et continuera de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la CDB. Le premier fruit de cette collaboration a été l'organisation conjointe par les Secrétariats de la CDB et du FEM de 13 ateliers de coordination élargie au cours de 2015, qui ont couvert toutes les régions et tous les pays pouvant prétendre à l'appui du FEM pour l'application de la CDB. Au cours de ces ateliers, le Secrétariat du FEM a passé en revue les possibilités qu'offre la programmation d'appliquer le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à travers la Stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité et d'autres guichets de</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<p>programmation pendant FEM-6. L'objectif visé par le Secrétariat du FEM à travers ces ateliers était d'aider les participants (points focaux pour la CDB et le FEM) à cerner toute l'étendue des possibilités offertes dans le cadre de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, ainsi qu'à travers d'autres domaines de programmation du FEM, qui permettront aux pays de s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et d'autres décisions récentes de la Conférence des Parties. Le Secrétariat de la CDB a passé en revue les exigences en matière d'établissement de rapports, et les progrès accomplis dans</p> <p>l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.</p> <p>En 2016, s'appuyant sur la relation établie dans le cadre de la collaboration sur les ateliers de coordination élargie organisés en 2015, le Secrétariat de la CDB a pris l'initiative de proposer qu'une session conjointe consacrée aux synergies et approches écosystémiques de l'adaptation et de l'atténuation soit prévue dans 10 ateliers de coordination élargie cette année. Partant de cette initiative, le Secrétariat du FEM a associé les Secrétariats d'autres conventions à la participation à titre expérimental à un atelier de coordination élargie sur les synergies et l'intégration organisé en mars 2016. Ont participé à cet atelier, les Secrétariats de la CDB, de la CCNUCC, de la CNULD et de la Convention de Stockholm, ainsi que le Secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata, marquant ainsi la toute première fois que ces Secrétariats participent ensemble au programme des ateliers de coordination élargie.</p>
<p><i>Prie</i> le Fonds pour l'environnement mondial d'indiquer dans son rapport à la treizième réunion de la Conférence des Parties comment il envisage de répondre au rapport sur la première détermination des besoins de financement,</p>	<p>Le FEM examinera dument le rapport sur la première détermination des fonds requis dans le contexte du processus de reconstitution des ressources pour FEM-7.</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
observés dans la décision XI/5, conformément au paragraphe 5.2 du Mémoire d'accord ;	
<p><i>Salue</i> la création des programmes 5 et 8 du domaine d'intervention stratégique sur la diversité biologique du FEM-6, qui reflète l'importance des Protocoles de Cartagena et de Nagoya, et <i>invite</i> les Parties à attribuer des priorités aux projets en conséquence ;</p>	<p>Noté. Voir les références faites ci-dessous à la programmation dans ces domaines à ce jour.</p>
<p>C. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p><i>Prenant note</i> de la décision BS-VII/5, <i>invite</i> le mécanisme de financement à appliquer les orientations²¹ suivantes examinées et ajustées par la Conférence des Parties aux fins de compatibilité avec l'article 21 de la Convention :</p> <p>(a) Appuyer, compte tenu de l'expérience acquise pendant le processus du deuxième rapport national, les activités suivantes dans le cadre du domaine d'intervention Biodiversité mis de côté pour les Parties admissibles, en particulier celles qui ont fait part au Comité chargé du respect des obligations de difficultés à respecter leurs obligations aux termes du Protocole :</p> <p>(i) Préparation des troisièmes rapports nationaux au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, conformément au paragraphe 2 g) de la décision BS-VI/5 ;</p> <p>(ii) Préparation, par les Parties qui ne l'ont pas encore fait, de leur premier rapport national au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, conformément à la décision BS-V/14 ;</p>	<p>Le Programme 5 de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité intitulé « Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques » donne une grande latitude aux pays de rechercher un appui pour ces activités (a-b, d-g) en utilisant les ressources de leur allocation individuelle.</p> <p>À ce jour, au 14 mars 2016, un seul projet (Malaisie : Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer les pratiques de prévention des risques biotechnologiques) d'un montant total de 995 000 dollars a été soumis en vue de bénéficier d'une aide dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques pendant FEM-6.</p> <p>Le FEM a fourni un soutien accéléré en mai-juin 2015 à trois projets régionaux de parties toutes admises à bénéficier de son aide, pour un montant total de 3,964 millions de dollars de ressources du FEM au titre de la préparation des troisièmes rapports nationaux, sur des fonds provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».</p> <p>Lors des ateliers organisés conjointement par les Secrétariats de la CDB et du FEM, et faisant partie des ateliers de consultation élargie de 2015, le Secrétariat du FEM a souligné les possibilités de programmation offertes aux pays dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques au titre du Programme 5.</p>

²¹ Les orientations reçues à l'issue de la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques figurent dans la partie II de l'appendice I.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>(b) Appuyer les activités suivantes des Parties admissibles dans le cadre du Programme 5 sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques du domaine d'intervention Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Mise en place de cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques conformément au paragraphe 2 h) de la décision BS-VI/5 ; (ii) Soutenir les activités de renforcement des capacités dans le cadre des travaux thématiques relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, compte tenu des besoins de renforcement des capacités des Parties admissibles ; (iii) Appuyer la ratification et l'application du Protocole additionnel de Nagoya–Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, y compris, entre autres, le renforcement des capacités, l'échange d'information et les activités de sensibilisation ; - <p>(c) Étudier des mécanismes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Soutenir la mise à jour et la mise au point finale des cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques ; (ii) Faciliter l'accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial pour des projets qui soutiennent l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ; (iii) Augmenter le niveau d'utilisation du financement du Fonds pour 	

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>l'environnement mondial affecté à la prévention des risques biotechnologiques ;</p> <p>et faire rapport à la Conférence des Parties à sa treizième réunion ;</p> <p>(d) Répondre promptement aux besoins de renforcement des capacités d'utilisation du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>des Parties admissibles qui ne reçoivent pas encore d'appui ; -</p> <p>(e) Appuyer les Parties dans la collecte de données nationales et la conduite de consultations sur les troisièmes rapports nationaux ;</p> <p>(f) Fournir un appui à la mise en œuvre d'activités de renforcement dont il est fait mention au paragraphe 13 de la décision BS-VII/12 sur l'évaluation des risques et la gestion des risques ;</p> <p>(g) Soutenir les activités de renforcement des capacités en matière de considérations socioéconomiques, tel que précisé aux paragraphes o) et n) de la décision BS-VI/5 (appendice II à la décision XI/5 de la Conférence des Parties) ;</p>	
<p>D. Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages</p> <p><i>Prenant note</i> de la décision NP-1/6, <i>invite</i> le mécanisme de financement à appliquer les orientations ²² suivantes examinées par la Conférence des Parties :</p>	<p>Le Programme 8 « Application du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages » donne une grande latitude aux pays de rechercher un appui pour ces activités en utilisant les ressources de leur allocation individuelle.</p> <p>À ce jour, un total de 9,8 millions de dollars de ressources du FEM a été programmé dans le domaine de la biodiversité pour l'application du Protocole de Nagoya à travers trois projets menés</p>

²² Les orientations reçues à l'issue de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages figurent à l'appendice II.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p><i>Politique et stratégie</i></p> <p><i>Prend note</i> des orientations consolidées destinées au mécanisme de financement relatives à la politique et à la stratégie adoptées dans la décision X/24 et <i>invite</i> la Conférence des Parties à examiner et, selon qu'il convient, réviser ces orientations afin de</p> <p>tenir compte de faits nouveaux tels que l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya ;</p> <p><i>Priorités de programme</i></p> <p><i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial :</p> <p>a) D'appuyer les activités qui figurent dans les orientations fournies par la Conférence des Parties au Fonds pour l'environnement mondial dans l'appendice 1 de l'annexe de sa décision XI/5 ;</p> <p>b) De mettre des ressources à disposition en vue d'aider les Parties admissibles à établir leurs rapports nationaux ;</p> <p>c) D'appuyer les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation pour assurer une action rapide relative à l'article 21 du Protocole ;</p> <p><i>Sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6)</i></p> <p><i>Prie</i> le Fonds pour l'environnement mondial et ses organismes à prendre dûment en considération les projets à multiples domaines d'intervention dans le cadre des « projets pilotes d'approche intégrée » et d'autres programmes du domaine d'intervention diversité biologique qui comprennent des activités liées à l'accès et au partage des avantages ;</p>	<p>dans trois pays : Népal, Pérou et Afrique du Sud. Ces trois projets ont permis de mobiliser 33,9 millions de dollars de cofinancement.</p> <p>En outre, le programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes a permis de mettre à disposition 10 millions de dollars pour un projet régional en Amérique latine intitulé « Investissement à grand impact à l'appui de l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages ». Ce projet a mobilisé 48,3 millions de dollars de cofinancement, portant le montant global de l'investissement à 58,3 millions de dollars.</p> <p>Par conséquent, à ce jour, en tout 19,8 millions de dollars ayant permis de mobiliser 92,2 millions de dollars de cofinancement, pour un total de 112,05 millions de dollars, ont été investis pour soutenir l'application du Protocole de Nagoya pendant la période sous revue.</p> <p>Au moment où un rapport national sera requis, le FEM fournira un appui accéléré pour la préparation du premier rapport national sur des fonds des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».</p> <p>Le FEM prend dûment en considération tous les projets plurisectoriels qui intègrent des activités liées à l'accès et au partage des avantages ; cependant, à ce jour, les demandes adressées au FEM pendant FEM-6 concernent essentiellement les investissements ciblés pour appliquer le Protocole de Nagoya.</p>

E. Autres orientations destinées au mécanisme de financement

Utilisation coutumière durable

Invite les Parties, les autres gouvernements et les organisations, programmes et fonds internationaux, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, à apporter un financement et un soutien technique aux pays en développement Parties et aux communautés autochtones et locales, afin de mettre en œuvre les programmes et projets qui favorisent l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique ;

Diversité biologique marine et côtière

Rappelant le paragraphe 20 de la décision X/29, et compte tenu également du paragraphe 7 de l'article 20 de la Convention, selon qu'il convient, *invite* le Fonds pour l'environnement mondial, selon qu'il convient, à continuer d'accorder un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, afin d'accélérer plus encore les efforts en cours pour réaliser les objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les zones marines et côtières ;

Diversité biologique et développement touristique

Invite le Fonds pour l'environnement mondial et autres donateurs, selon qu'il convient, à continuer de fournir des fonds afin d'appuyer le tourisme durable qui contribue aux objectifs de la Convention.

Le FEM fournira des fonds pour ces activités lorsqu'elles sont intégrées dans les objectifs des projets cadrant avec la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité et lorsqu'elles sont pertinentes pour la réalisation desdits objectifs.

Les programmes 1, 2, 6 et 9 de la stratégie pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité visent à soutenir les efforts pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les zones marines et côtières pour tous les pays admissibles au financement du FEM. Prière de se référer aux tableaux 3, 6 et 8 du présent rapport pour l'état de la programmation des ressources destinées à accélérer les efforts en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi dans les zones marines et côtières.

L'Initiative sur les pêcheries côtières (CFI) (FEM : 33,7 millions de dollars, cofinancement : 201,5 millions de dollars) qui a été approuvée dans le cadre du programme de travail de juin 2015 a été élaborée afin de faire la démonstration et la promotion de processus plus globaux d'approches intégrées menant à une utilisation et une gestion durables des pêcheries côtières, ce qui complète l'approche plurinationale du FEM sur les grands écosystèmes marins. Les pays participants sont Cabo Verde (PEID), l'Équateur, la Côte-d'Ivoire, l'Indonésie, le Pérou et le Sénégal (PMA). Cette initiative contribuera de manière significative aux Objectifs d'Aichi 6 sur la pêche durable, 10 sur les récifs coralliens, et 11 sur les aires protégées. Elle a été soutenue à hauteur de 26,69 millions de dollars provenant du domaine d'intervention « eaux internationales », les ressources restantes provenant des allocations individuelles des pays au titre STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».

En outre, le domaine d'intervention « eaux internationales », à travers son Programme 7 sur les pêches durables, a mis à disposition 27,9 millions de dollars pour des projets axés sur la promotion de la pêche durable, une somme qui

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<p>a permis de mobiliser 217,4 millions de dollars de cofinancement pendant FEM-6.</p> <p>Le Programme 9 de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, axé sur la prise en compte systématique de la biodiversité, présente une possibilité pour les pays d'intégrer les considérations liées à la biodiversité dans les opérations ayant un impact sur une biodiversité d'importance mondiale. Seulement quelques projets de ce type ont été présentés officiellement jusqu'ici pendant, mais des consultations ont été menées en amont avec certains pays sur des projets globaux d'échelle nationale axés sur le tourisme durable.</p> <p>Les projets approuvés pendant FEM-6 ayant une composante significative dédiée au tourisme sont les suivants :</p> <p>1) Intégration des mesures de sauvegarde et de préservation de la biodiversité dans le développement dans les Palaos, financement du FEM : montant total du projet – 4,38 millions de dollars, cofinancement – 17,58 millions de dollars.</p>

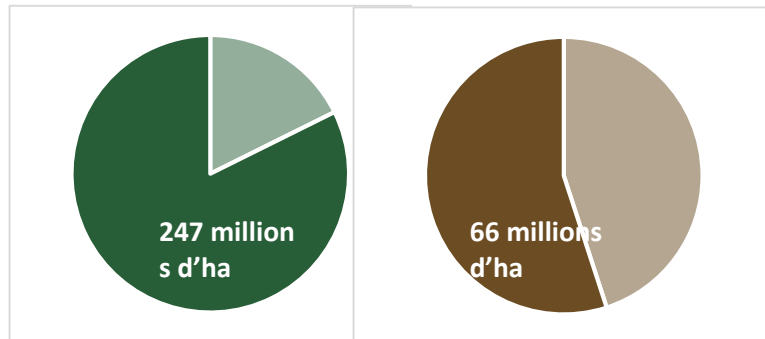
III) Rapport sur l'état d'avancement des résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant FEM-6 concernant la CDB

27. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-6. Le tableau 11 et la figure 2 ci-dessous présentent les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM (fiche d'identité de projet - FIP) pendant la période sous revue, qui va du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016. Cela concerne les cibles les plus pertinentes pour la CDB et le Plan stratégique 2010-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets.

Figure 2. Avancement vers les cibles institutionnelles fixées pour FEM-6

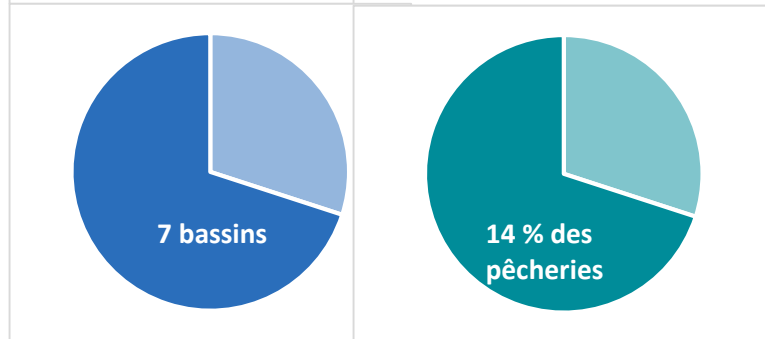
**Avancement vers les cibles institutionnelles fixées pour FEM-6
Au 30 juin 2016**

Gestion améliorée des paysages terrestres et marins sur une superficie de **300 millions d'hectares**



120 millions d'hectares de terres faisant l'objet d'une gestion durable.

Sécurité de l'eau, des ressources alimentaires et des écosystèmes et gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines dans au moins **10 bassins d'eau douce**



20 % de pêcheries surexploitées à l'échelle mondiale (en volume) ramenés à des niveaux plus viables

Tableau 11. Avancement vers les cibles fixées pour FEM-6 pendant la période sous revue

Indicateurs	Cible	Résultats escomptés	Taux de réalisation
Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société			
Paysages terrestres et marins placés sous gestion améliorée aux fins de la préservation de la biodiversité (millions d'hectares)	300	247	82%
Gestion durable des sols dans les systèmes de production (agriculture, terrains de parcours et paysages forestiers)			
Zones d'activité économique placées sous gestion améliorée (millions d'hectares)	120	66	55%
Promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales et mise en œuvre de la batterie de réformes des politiques et du cadre juridique et institutionnel et des investissements contribuant à l'utilisation durable et à la préservation des services écosystémiques			
Nombre de bassins hydrographiques dans lesquels la sécurité hydrique, alimentaire, énergétique et écosystémique et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines sont assurées	10	7	70%
Pêcheries surexploitées à l'échelle mondiale ramenées à des niveaux plus viables (pourcentage de pêcheries, en volume)	20	14	69%

IV. Résultats du suivi-évaluation

A. Résultats du suivi du portefeuille

28. Les projets du FEM en cours d'exécution sont évalués pour déterminer s'ils atteignent leurs objectifs de développement/relatifs à l'environnement mondial et s'ils accomplissent les progrès voulus sur le plan de la mise en œuvre, selon le système de notation suivant :

- **Très satisfaisant (TS).** Le projet n'a enregistré aucune défaillance dans la réalisation de ses objectifs du point de vue de la pertinence, l'efficacité ou l'efficience ;
- **Satisfaisant (S).** Le projet a enregistré de légères défaillances dans la réalisation de ses objectifs du point de vue de la pertinence, l'efficacité ou l'efficience ;
- **Modérément satisfaisant (MS).** Le projet a enregistré des défaillances modérées dans la réalisation de ses objectifs du point de vue de la pertinence, l'efficacité ou l'efficience ;
- **Modérément insatisfaisant (MI).** Le projet a enregistré des défaillances considérables dans la réalisation de ses objectifs du point de vue de la pertinence, l'efficacité ou l'efficience ;
- **Insatisfaisant (I).** Le projet a enregistré de grosses défaillances dans la réalisation de ses objectifs du point de vue de la pertinence, l'efficacité ou l'efficience ; et
- **Très insatisfaisant (TI).** Le projet a enregistré de graves défaillances.

29. L'objectif du FEM est qu'au moins 75 % de ses projets soient jugés « modérément satisfaisants » ou obtiennent une meilleure note. Dans le cadre du portefeuille de 228 projets liés à la biodiversité qui sont en cours d'exécution et financés dans le cadre des phases précédentes du FEM, 210 projets (92 %) atteignent leurs objectifs concernant l'environnement mondial avec la note « modérément satisfaisante » (MS) ou une meilleure note, 149 (65 %) de l'ensemble des projets étant jugés satisfaisants ou très satisfaisants. S'agissant des progrès dans la mise en œuvre, 206 projets (90 %) sont jugés « modérément satisfaisants » ou mieux, 144 (63%) de l'ensemble des projets étant jugés « satisfaisants » ou « très satisfaisants ».

B. Résultats provenant du Bureau indépendant d'évaluation du FEM

RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM

30. Sur les 378 projets achevés relatifs à la biodiversité approuvés entre FEM-1 et FEM-4, 85 % ont été jugés modérément satisfaisants ou mieux. Toutefois, un pourcentage plus élevé de projets dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique » a obtenu des notes de viabilité plus élevées que celles des projets menés dans les domaines de la biodiversité et de la dégradation des sols et des projets

plurisectoriels ²³ . Parmi les domaines d'intervention, les projets du domaine d'intervention « diversité biologique » étaient légèrement plus susceptibles de voir l'évaluation finale conclure à des objectifs trop ambitieux par rapport aux projets d'autres domaines d'intervention (17 % contre 11 %), avec une différence statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 %.

ÉVALUATION CONJOINTE FEM-PNUD DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS

31. À ce jour, le Programme de microfinancements a fourni environ 16 064 petites aides financières, en accordant traditionnellement une préférence stratégique aux projets liés à la biodiversité, qui constituent la plus grande part du portefeuille mondial de projets financés par le Programme. Toutefois, le pourcentage de ressources allouées à des projets liés à la biodiversité financés par le Programme de microfinancements a diminué (de 55 % dans les premières phases, à 44 % pendant la phase opérationnelle 4 et 38 % de la phase opérationnelle 5 à ce jour) au profit des projets de renforcement transversal des capacités, des projets liés à la dégradation des sols, et des projets dans le domaine du changement climatique. L'équipe chargée de l'évaluation du Programme de microfinancements a visité un grand nombre de projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique ». Certaines interventions au Pérou ont conduit à la restauration de peuplements qui avaient diminué considérablement en raison de leur faible valeur économique (par exemple, les alpagas de couleur et les variétés indigènes de pommes de terre indigènes et de haricots), de la surexploitation (mulet), ou de la destruction d'habitats (crevettes des rivières). En Jordanie, les projets dans ce domaine d'intervention portaient sur l'agriculture durable. Par exemple, les deux projets (Agriculture durable et aire protégée Fifa, et Production végétale biologique et préservation de l'environnement) ont conduit à la création de zones spéciales de conservation gérées par les communautés locales. En Mongolie, un projet de gestion forestière communautaire à Mandal Soum a permis de préserver 3 113 hectares d'espaces forestiers en les protégeant contre l'exploitation forestière illégale et en contribuant à la création d'une pépinière. Un projet de préservation d'espèces en voie de disparition au Panama a contribué à la protection de tortues de mer à Cambutal et Los Santos grâce à une campagne de sensibilisation à la conservation, à la mise en place de patrouilles pendant les heures d'arrivée des tortues et la création d'espaces de ponte d'œufs dans certaines parties des plages.

EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS

32. En 2014, les portefeuilles-pays du FEM pour l'Érythrée, la Sierra Leone et la Tanzanie ont fait l'objet d'une évaluation. Ces portefeuilles englobaient au total 19 projets sur la biodiversité pour les trois pays. En Érythrée, l'unité de recherche mise sur pied au sein du ministère des Ressources marines avec l'appui du Projet de gestion de la préservation de la biodiversité côtière, marine et insulaire de l'Érythrée diffuse maintenant ses travaux de recherche dans d'autres institutions, y compris des universités à l'étranger, donnant ainsi lieu à précieux échange d'informations. Le projet sur les forêts des montagnes de l'Arc de

²³ Les notes de la viabilité sont prospectives. Il s'agit d'évaluations qui permettent de prédire la probabilité que les résultats des projets s'inscrivent dans la durée, en fonction des évaluations des risques pesant sur la viabilité. Ces évaluations ne reflètent donc pas la véritable viabilité des projets.

l'Est en Tanzanie a bénéficié d'une aide du Programme de microfinancements au titre de la promotion de l'élevage de papillons comme activité génératrice de revenus autour des réserves naturelles d'Amani afin de réduire la pression exercée sur les produits forestiers. Cette initiative a favorisé l'élevage de papillons dans les monts Usambara à l'Est de la Tanzanie, ce qui a donné lieu à la préservation des forêts naturelles par les éleveurs de papillons et leurs communautés dans l'optique de protéger les plantes hôtes pour l'élevage de papillons. Cette initiative a été reproduite avec succès par les projets de grande envergure du FEM mis en œuvre près du parc national de Jozani-Chwaka Bay. En Sierra Leone, on a particulièrement noté l'interaction des projets liés à la biodiversité avec des projets d'autres bailleurs de fonds.

33. Depuis 1995, le FEM a soutenu un certain nombre d'initiatives stratégiques pour préserver la biodiversité et renforcer les capacités institutionnelles du Maroc à travers plusieurs activités habilitantes et neuf projets axés sur la biodiversité. Des changements juridiques, institutionnels et techniques importants ont été entrepris dans l'optique d'une cogestion des ressources forestières. Une analyse par télédétection a permis de constater que les aires protégées financées par le FEM étaient mieux protégées que les aires non protégées.
34. Le Tadjikistan a aussi mis en œuvre neuf projets portant sur la biodiversité. Il ressort de l'évaluation que l'aide du FEM au Tadjikistan pour la préservation de la biodiversité a été significativement plus efficace dans les domaines de la gestion des aires protégées et de la législation relative à la biosécurité que dans d'autres domaines d'intervention. Il en a résulté un renforcement du système de gestion des aires protégées au Tadjikistan ; les plans de gestion des aires protégées financés par le FEM ont été reproduits dans d'autres aires protégées dans le pays. Les projets financés par le Programme de microfinancements dans le domaine de la biodiversité ont été efficaces notamment dans la recherche de moyens de créer des liens entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable au niveau local.
35. Dans tous les pays, l'aide du FEM a contribué à l'élaboration de SPANB et à la soumission par ces pays de leurs premiers rapports nationaux aux instances de la CDB.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE L'AIDE DU FEM AUX AIRES PROTÉGÉES ET AUX DISPOSITIFS D'AIRES PROTÉGÉES

36. Cette évaluation a porté sur l'impact des investissements réalisés par le FEM dans les aires protégées non marines et les dispositifs d'aires protégées sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Cette évaluation a été réalisée conjointement par les Bureaux indépendants de l'évaluation du FEM et du PNUD. Elle combine de nouvelles méthodes et approches pour évaluer l'impact de l'aide du FEM. Il en ressort qu'au cours des 24 dernières années, le FEM a fourni 3,4 milliards de dollars d'aide au profit de 618 projets, un montant complété par 12 milliards de dollars de cofinancements, pour aider à protéger près de 2,8 millions de km² d'écosystèmes non marins du monde²⁴. Une

²⁴ Données à la date du 28 mai 2015. Les valeurs en dollars ont été ajustées pour tenir compte de l'inflation aux taux de 2015.

aide a été fournie au profit d'au moins 1 292 aires protégées non marines dans 137 pays et à des dispositifs et sous-dispositifs d'aires protégées de 57 pays²⁵. Parmi les aires protégées ayant bénéficié d'une aide, 58 % sont classées comme zones cruciales pour la biodiversité – la norme scientifique la plus élevée pour indiquer l'importance mondiale de la biodiversité ; les autres aires protégées ont d'autres désignations internationales déterminer leur valeur écologique et culturelle (31 %), ou des désignations faisant référence à l'importance locale ou nationale (11 %).

37. Depuis la phase pilote, les stratégies du FEM ont de plus en plus ciblé les pressions liées au développement, au-delà des aires protégées. L'appui du FEM contribue à la préservation de la biodiversité en aidant à réduire les pertes d'habitats dans les aires protégées comme indiqué par la diminution du recul du couvert forestier dans les aires protégées financées par le FEM par rapport aux autres aires protégées. On observe aussi dans les aires protégées financées par le FEM des tendances positives en ce qui concerne les populations de certaines espèces et une réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau des sites. Grâce à des interventions menées au niveau des aires protégées, l'aide du FEM contribue à catalyser des changements progressifs dans les approches de gouvernance et de gestion qui favorisent la réduction de la dégradation de la biodiversité. Le FEM contribue à un changement à grande échelle dans la gouvernance de la biodiversité dans les pays en investissant dans des dispositifs d'aires protégées, y compris au niveau de cadres juridiques qui favorisent une plus grande participation des populations locales. Les interventions ont aidé à renforcer les capacités pour s'attaquer aux principaux facteurs qui affectent la préservation de la biodiversité dans les aires protégées, pour l'essentiel dans les domaines de la gestion des aires protégées, du soutien des populations locales, et du financement durable. Toutefois, le financement durable demeure une source de préoccupation. Tout en ayant des caractéristiques importantes similaires aux initiatives des gouvernements et d'autres donateurs, l'aide du FEM permet l'adaptabilité et une probabilité d'adoption plus élevée dans les cas où elle accorde une attention particulière à trois éléments clés à la fois : action inscrite dans la durée, viabilité financière et établissement de liens entre des approches, des intervenants et des échelles multiples.
38. L'évaluation a recommandé que lors du choix des aires protégées à financer, le FEM prenne en compte non seulement la valeur de la biodiversité comme critère, mais aussi des considérations plus importantes, telles que la vulnérabilité au changement climatique et les effets écologiques de la modification du climat. S'agissant de la participation communautaire, il a été recommandé que, lors de la mise en œuvre des interventions censées avoir des répercussions socioéconomiques pour les communautés touchées par les restrictions sur l'exploitation forestière, une attention soit accordée aux risques d'une répartition inégale des coûts et avantages des interventions de gestion des aires

²⁵ Les aires protégées ont été identifiées à partir des évaluations réalisées au moyen de l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées (METT) soumises au mois de janvier 2013, et à partir de documents de projets qui ont été soit agréés soit approuvés par la DG du FEM jusqu'au mois d'avril 2015. Elles n'incluent pas les aires protégées financées par le FEM mais non enregistrées dans la base de données mondiale sur les aires protégées ou pas clairement identifiées dans les documents de projets ou dans les évaluations par l'outil METT. Le nombre de dispositifs/sous-dispositifs d'aires protégées ayant bénéficié d'un financement du FEM est fondé sur les projets agréés par la DG du FEM en 2008 et antérieurement.

protégées. Cette inégalité peut créer des tensions entre les communautés ainsi que des attitudes négatives se traduisant par des comportements plus et non moins dommageables pour l'environnement. Les interventions axées sur les moyens de subsistance qui contribuent à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ou ne les compromettent pas sont d'une importance particulière. Ces interventions ont spécifiquement pour but de réduire les pressions exercées sur la biodiversité au niveau du fait de conditions socioéconomiques locales défavorables.

39. Une autre recommandation était que le FEM devait investir davantage dans des interventions qui favorisent le dialogue et la prise de décision collégiale non seulement entre les multiples parties prenantes directement concernées au niveau du site, mais aussi représentant différents secteurs et opérant à différentes échelles – administrations locales, ministères nationaux, associations régionales de commerce, etc. – qui ont tendance à avoir des priorités de développement et des objectifs de gestion conflictuels concernant la conservation des forêts. Il s'agirait, au minimum, des parties prenantes qui entreprennent des activités qui constituent des moteurs de la modification des forêts, telles que celles impliquant la protection de l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles (par exemple l'eau, la terre, et l'énergie), le développement économique, et le développement des infrastructures.
40. Enfin, l'évaluation a également recommandé au FEM de réduire la charge du travail de suivi incombant aux instances des projets, aux pays et aux agences en adoptant une approche caractérisée par des méthodes mixtes de suivi des résultats qui fait appel à la technologie géospatiale, aux bases de données mondiales et aux informations recueillies localement. Elle a recommandé l'établissement de partenariats à long terme pour le suivi de la biodiversité et de la situation socioéconomique avec des institutions nationales dont c'est déjà le mandat. Cela permettrait un suivi et une analyse réguliers des résultats des projets dans un pays donné avant, pendant et au-delà de la durée de vie du projet. Les bases de données locales et nationales établies grâce à ces partenariats peuvent ensuite alimenter les bases de données mondiales.

Liste des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES PROJETS ET PROGRAMMES APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES PROJETS ET PROGRAMMES APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE²⁶

A) PROJETS DE GRANDE ENVERGURE ET PROGRAMMES APPROUVÉS DANS LE CADRE DU DOMAINE D'INTERVENTION « DIVERSITÉ BIOLOGIQUE » (MONTANTS EN USD)²⁷

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé du projet	Financement total du FEM	Cofinancement	Coût total du projet
9402	Antigua-et-Barbuda	PNUE	Horizon 2020 - Antigua-et-Barbuda	2 820 477	5 500 000	8 320 477
9271	Brésil	Funbio	Stratégie nationale de préservation des espèces menacées (PROSPECIES)	13 735 000	45 000 000	58 735 000
9068	Chili	FAO	Création d'un réseau de sites du patrimoine agricole d'importance nationale (NIAHS)	3 196 347	21 670 000	24 866 347
9215	Djibouti	PNUD	Atténuation des principales pressions exercées par les secteurs d'activité sur la biodiversité marine et côtière et renforcement plus poussé du dispositif national d'aires protégées marines à Djibouti	2 922 374	11 640 000	14 562 374
9095	Fidji	PNUD	Renforcement des capacités à s'attaquer aux espèces exotiques envahissantes afin d'accroître les chances de survie à long terme des espèces endémiques terrestres menacées sur l'île de Taveuni et sur les îlots environnants	3 652 968	14 260 093	17 913 061
9211	Projet mondial	Banque mondiale/ PNUD	Coordination de l'action et de l'échange d'acquis pour combattre les atteintes à la faune sauvage	7 183 486	58 000 000	65 183 486
9380	Mexique	FAO	Sécurisation de l'avenir de l'agriculture mondiale face au changement climatique par la préservation de la diversité génétique des agroécosystèmes traditionnels du Mexique	5 479 452	36 200 000	41 679 452
9445	Mexique	CI	Préservation et utilisation durable de la diversité biologique dans des paysages prioritaires d'Oaxaca et des Chiapas	7 339 450	47 340 000	54 679 450

²⁶ Il convient de noter que tous les documents concernant chaque projet sont accessibles par l'hyperlien du numéro d'identité FEM du projet.

²⁷ Tous les chiffres des tableaux incluent les financements PPG mais pas les allocations pour frais versées aux agences.

8025	Pérou	PNUE	Effective Implementation of the Access and Benefit Sharing and Traditional Knowledge Regime in Peru in accordance with the Nagoya Protocol	2 290 000	8 665 800	10 955 800
9408	Projet régional	PNUE	Aux coûts et risques viennent s'ajouter les insuffisances du régime foncier et du système judiciaire.	3 881 278	6 627 412	10 508 690
9073	Afrique du Sud	DBSA	Unlocking Biodiversity Benefits through Development Finance in Critical Catchments	7 339 450	30 500 000	37 839 450
9255	Afrique du Sud	PNUD	Development of Value Chains for Products derived from Genetic Resources in Compliance with the Nagoya Protocol on Access and Benefit Sharing and the National Biodiversity Economy Strategy	6 392 694	22 215 042	28 607 736
9233	Turquie	PNUD	Addressing Invasive Alien Species Threats at Key Marine Biodiversity Areas	3 494 654	12 000 000	15 494 654

B) FULL-SIZED NON-GRANT PROJECTS APPROVED WHICH CONTRIBUTE TO THE CBD (amounts in \$US)²⁸

ID FEM	Agence	Pays	Intitulé du projet	Financement total du FEM	Cofinancement	Coût total du projet
9058	BID	Projet régional	Investissement à grand impact en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	10 070 000	48 300 000	58 370 000
9370	CI	Projet régional	Le Fonds Meloy : un fonds pour la pêche artisanale durable en Asie du Sud-Est	6 200 000	35 199 864	41 399 864

²⁸ Tous les chiffres des tableaux incluent les financements PPG mais pas les allocations pour frais versées aux agences.

C) MEDIUM-SIZED PROJECTS APPROVED UNDER THE BIODIVERSITY FOCAL AREA (amounts in \$US)²⁹

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé du projet	Financement total du FEM	Cofinancement	Coût total du projet
9289	Albanie	PNUD	Améliorer la viabilité des dispositifs d'aires protégées	1 420 000	7 020 000	8 440 000
6990	Bosnia-Herzegovina	PNUE	Achieving Biodiversity Conservation through Creation, Effective Management and Spatial Designation of Protected Areas and Capacity Building	1 442 922	7 190 000	8 632 922
9347	Projet mondial	PNUE	Support to Eligible Parties for the Revision of NBSAPs and Development of the Fifth National Report to the CBD (Phase III)	968 000	830 000	1 798 000
9111	Malaisie	PNUE	Institutional Capacity to Enhance Biosafety Practices in Malaysia	995 000	2 986 500	3 981 500
9352	Népal	UICN	Strengthening Capacities for Implementation of the Nagoya Protocol in Nepal	1 376 147	3 068 574	4 444 721
9118	Projet régional	PNUE	Support to Preparation of the Third National Biosafety Reports to the Cartagena Protocol on Biosafety – Africa Region	1 368 550	1 225 000	2 593 550
9120	Projet régional	PNUE	Support to Preparation of the Third National Biosafety Reports to the Cartagena Protocol on Biosafety - Asia Pacific Region	1 099 050	995 000	2 094 050
9119	Projet régional	PNUE	Support to Preparation of the Third National Biosafety Reports to the Cartagena Protocol on Biosafety - GRULAC and CEE Regions	1 152 950	1 025 000	2 177 950
9382	Afrique du Sud	PNUE	Shepherding Biodiversity Back into South Africa's Productive Landscapes	1 017 750	5 500 000	6 517 750

²⁹ Tous les chiffres des tableaux incluent les financements PPG mais pas les allocations pour frais versées aux agences.

D) MULTI-FOCAL AREA FULL-SIZED PROJECTS THAT INCLUDE FUNDING FROM THE BIODIVERSITY FOCAL AREA (in millions of \$US)

ID FEM	Pays	Intitulé du projet	DB 1 :	CW	CCA	CCM	IW	DS 4 :	GDF	Total (USD)	Cofinancement	Coût total du projet
9285	Afghanistan	Community-based Sustainable Land and Forest Management in Afghanistan	1,74			1,34		3,92	3,50	10,80	54,25	65,05
6943	Azerbaïdjan	Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité d'importance mondiale	3,09					1,08		4,31	20,70	25,01
6947	Bélarus	Développement de la foresterie	0,27			1,55			0,91	2,73	45,99	48,72
7993	Bélarus	Conservation-oriented Management of Forests and Wetlands to Achieve Multiple Benefits	1,95			0,44		0,44	1,42	4,38	14,10	18,48
9199	Bhoutan	Renforcement de la durabilité et de la résilience climatique des paysages forestiers et agricoles et des moyens de subsistance des populations locales	2,31		10,50				1,16	14,42	41,90	56,32
9248	Bolivie	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Bolivia	1,74			1,05		0,84		3,73	5,35	9,08
9413	Brésil	Realizing the Biodiversity Conservation Potential of Private Lands	4,53					1,45	2,98	9,14	38,80	47,94
9050	Tchad	Building Resilience For Food Security and Nutrition in Chad's Rural Communities	1,78					1,78	1,78	5,48	17,60	23,08
9088	Costa Rica	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Costa Rica	1,17			0,56		0,59		2,41	3,16	5,57
9416	Costa Rica	Conserving Biodiversity through Sustainable Management in Production Landscapes in Costa Rica	3,60					0,86	2,23	6,85	25,20	32,05
9429	Cuba	Incorporating Multiple Environmental Considerations and their Economic Implications into the Management of	5,42					0,99	3,16	9,68	37,80	47,48

		Landscapes Forests and Production Sectors in Cuba										
9424	République dominicaine	Mainstreaming Conservation of Biodiversity and Ecosystem Services in Productive Landscapes in Threatened Forested Mountainous Areas	4,72				0,71	2,75	8,36	54,00	62,36	
9055	Équateur	Sustainable Development of the Ecuadorian Amazon: Integrated Management of Multiple Use Landscapes and High Value Conservation Forests	6,95				1,36	4,15	12,66	49,34	62,00	
9369	Équateur	Implementation of the Strategic Plan of Ecuador Mainland Marine and Coastal Protected Areas Network	5,36				0,45		5,96	29,10	35,06	
6956	Égypte	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Egypt	0,79		1,43		0,63		2,91	3,96	6,87	
9212	Gabon	Wildlife and Human-Elephant Conflicts Management	5,16				0,88	3,02	9,06	50,80	59,86	
9340	Ghana	Food-IAP: Projet de gestion durable des terres et de l'eau	2,92		2,21		3,96	3,67	12,77	22,00	34,77	
6920	Projet mondial	Mise en œuvre des programmes d'action stratégiques régional et national pour les mers d'Arafura et de Timor	4,49			5,79			10,28	101,55	111,60	
9060	Projet mondial	CFI: Coastal Fisheries Initiative (PROGRAM)	7,05			26,69			33,46	201,50	234,96	
9071	Projet mondial	Global Partnership on Wildlife Conservation and Crime Prevention for Sustainable Development (PROGRAM)	80,1		5,0		18,67	27,8	130,58	703,82	834,40	
9077	Projet mondial	Cities-IAP: Sustainable Cities Integrated Approach Pilot (IAP-PROGRAM)	6,40	3,48	74,05				137,82	1478,65	1616,47	

9264	Projet mondial	TRI The Restoration Initiative - Fostering Innovation and Integration in Support of the Bonn Challenge	13,20		9,14	11,32	20,47	54,13	201,45	255,58
9059	Guatemala	Promoting Sustainable and Resilient Landscapes in the Central Volcanic Chain	4,94			2,49	3,71	11,39	45,83	57,23
9262	Honduras	Agroforestry Landscapes and Sustainable Forest Management that Generate Environmental and Economic Benefits Globally and Locally	7,12			1,74	4,43	13,56	48,20	61,76
9243	Inde	Vert Transforming Indian Agriculture for Global Environmental Benefits and the Conservation of Critical Biodiversity and Forest Landscapes	21,38		2,73	4,23	5,22	33,86	494,12	527,98
6965	Indonésie	Strengthening Forest Area Planning and Management in Kalimantan	5,00			1,00	3,00	9,20	55,00	64,20
9086	Indonésie	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Indonesia	2,23		0,89	0,45		3,65	6,42	10,07
9193	Kazakhstan	Conservation and Sustainable Management of Key Globally Important Ecosystems for Multiple Benefits	3,59			1,79	2,69	8,22	24,00	32,22
9205	Kazakhstan	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Kazakhstan	0,88		0,88	0,88		2,74	3,00	5,74
9139	Kenya	Food-IAP: Establishment of the Upper Tana Nairobi Water Fund (UTNWF)	0,90		0,90	5,40		7,34	61,05	68,39
9241	Kenya	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Kenya	1,78		1,34	0,45		3,65	4,82	8,47
6958	République kirghize	Conservation of Globally Important Biodiversity and Association Land and Forest Resources of Western Tian Shan Forest Mountain Ecosystems and Support to Sustainable Livelihoods	1,29			1,36	1,33	4,11	16,50	20,61

6940	RDP lao	Gestion durable des forêts et des terres dans les écosystèmes des forestiers secs de dipterocarpaceae du Sud	6,23				1,02	3,63	11,01	54,74	65,75
9330	Madagascar	Sustainable Agriculture Landscape Project	7,24		0,89		0,93	4,63	13,90	100,00	113,90
9433	Madagascar	S3MR Sustainable Management of Madagascar's Marine Resources	6,28		6,42				12,71	39,96	52,67
9270	Malaisie	Sustainable Management of Peatland Ecosystems in Malaysia (SMPEM)	2,34		3,77		0,18	3,14	9,63	47,85	57,48
9167	Mexique	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Mexico	2,66		1,33		0,44		4,57	8,05	12,61
6992	Myanmar	Approche intégrée : Integrated Protected Area Land and Seascape Management in Tanintharyi	3,00				0,50	1,75	5,40	16,00	21,40
9267	Myanmar	Rural Productivity and Ecosystems Services Enhanced in Central Dry Zone Forest Reserves	0,50		1,10		1,50	1,55	4,79	46,25	51,04
9231	Pakistan	Pakistan Snow Leopard and Ecosystem Protection Program	2,21				0,88	1,55	4,79	12,95	17,75
9331	Pakistan	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Program in Pakistan	0,18		1,60		0,89		2,74	3,03	5,76
9208	Palaos	1) Intégration des mesures de sauvegarde et de préservation de la biodiversité dans le développement dans les Palaos, financement du FEM :	2,29				0,53	1,41	4,38	17,59	21,97
9044	Pérou	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Peru	2,38		0,82				3,29	3,80	7,09
9092	Pérou	Sustainable Management of Agro-Biodiversity and Vulnerable Ecosystems Recuperation in Peruvian Andean Regions Through Globally Important Agricultural Heritage Systems GIAHS Approach	5,36				0,89	3,12	9,55	68,85	78,40

9970	Projet régional	Protection des paysages océaniques des îles du Pacifique (PROP)	2,74			3,56			6,30	22,17	28,47
9070	Projet régional	Food-IAP: Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne – Programme intégré	19,22		11,97		75,17		106,36	805,36	911,72
9232	Projet régional	Sustainable Management of Peatland Ecosystems in Mekong Countries	0,84		0,72		0,38	0,96	3,01	9,45	12,46
9272	Projet régional	Programme pour des paysages durables en Amazonie	54,70		12,37		6,27	40,35	113,68	682,98	796,66
9451	Projet régional	Caribbean Regional Oceanscape Project	0,30			6,00			6,48	102,00	108,48
9089	Serbie	Contribution of Sustainable Forest Management to a Low Emission and Resilient Development	0,65		1,53			1,09	3,42	29,96	33,38
9250	Seychelles	Third South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish3)	2,65			2,65			5,43	22,00	27,43
9093	Sri Lanka	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme in Sri Lanka	1,60		0,45		0,45		2,56	3,00	5,56
9406	Sainte- Lucie	Integrated Ecosystem Management and Restoration of Forests on the South East Coast of St. Lucia	1,59		1,61		0,81	0,43	4,57	25,80	30,37
9288	Suriname	Improving Environmental Management in the Mining Sector of Suriname, with Emphasis on Gold Mining	2,74		1,80		0,52	2,53	7,70	33,60	41,30
9133	Swaziland	Food-IAP: Climate-Smart Agriculture for Climate-Resilient Livelihoods (CSARL)	0,45		0,54		2,62	3,60	7,35	48,00	55,35
6949	Tadjikistan	Préservation et utilisation durable des écosystèmes du Pamir-Alaï et du Tian Shan en vue de protéger le léopard des neiges et assurer la viabilité des	1,33				1,46	1,39	4,30	19,00	23,30

		moyens de subsistance des populations locales								
9434	Timor-Leste	Douze de ces projets sont axés sur la préservation de la biodiversité, 22 sur les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de biodiversité, et les 12 autres sur la gestion intégrée de la biodiversité et des ressources naturelles.	0,89			1,34	1,11	3,44	14,10	17,54
8031	Ouzbékistan	Sustainable Natural Resource Use and Forest Management in Key Mountainous Areas Important for Globally Significant Biodiversity	1,47			2,67	2,07	6,37	24,00	30,37
9361	Viet Nam	Mainstreaming Natural Resource Management and Biodiversity Conservation objectives into socio-economic development planning and management of Biosphere Reserve in Viet Nam	4,00			0,44	2,22	6,85	30,00	36,85
8021	Zambie	Zambia Lake Tanganyika Basin Sustainable Development Project	1,05	1,36		2,49	2,44	7,53	26,56	34,10

E) MULTI-FOCAL AREA MEDIUM-SIZED PROJECTS THAT INCLUDE FUNDING FROM THE BIODIVERSITY FOCAL AREA (in millions of \$US)

ID FEM	Pays	Intitulé du projet	DB 1 :	CW	CCA	CCM	IW	DS 4 :	GDF	Total (USD)	Cofinancement	Coût total du projet
9460	Équateur	Sixth Operational Phase of the GEF Small Grants Program in Ecuador	1,19					0,64		1,83	4,13	5,96
9391	Projet mondial	The Global Environmental Commons. Solutions for a Crowded Planet	0,50			0,50	0,70	0,30		2,02	2,33	4,35

